

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Brigitte ROYER et Monsieur Denis DUCHAMP, Conseillers départementaux du canton de SARRAS, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 5 décembre 2016 :**

Au titre du Fonds de solidarité 2016, une subvention totale de 101 566 € sera répartie entre les communes du canton.

Une subvention de 900 € sera répartie entre le FRJEP de Charnas et Sarras Saint Vallier Cyclisme au titre de l'aide en faveur des espoirs départementaux.

Dans le cadre de l'aide au fonctionnement des associations sportives scolaires, une subvention totale de 1 100 € sera reversée à 4 associations affiliées à l'U.S.E.P :

- Ecole de Sarras
- Ecole d'Arras sur Rhône
- Ecole de Peaugres
- Ecole d'Eclassan

Au titre du Fonds d'Initiatives Locales, l'APEL de Saint Etienne de Valoux recevra une subvention de 200 €.

Au titre des frais de garde d'enfants présentant un handicap, une participation financière de 220,80 € sera versée à la crèche « La bulle aux merveilles » de Champagne (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Treize associations de 3<sup>ème</sup> âge du canton recevront une aide forfaitaire de 155€.